

Fait à Paris, le lundi 23 janvier 2023

**Mr le Président de la République,
Mme la Première Ministre,
Mr le Ministre de la Santé,
Mme la Présidente de l'Assemblée Nationale,
Mr le Président du Sénat,**

L'ensemble des cardiologues français (privé et public) et les associations de patients souhaitent vous alerter par ce courrier de leur plus vive inquiétude quant à l'avenir de la télésurveillance des patients insuffisants cardiaque en France. Le tour pris par les négociations sur son passage en droit commun et particulièrement le dernier décret (n° 2022-1767 du 30 décembre 2022 relatif à la prise en charge et au remboursement des activités de télésurveillance médicale) risquent d'en compromettre gravement la faisabilité et d'aggraver le pronostic des patients insuffisants cardiaques. Nous vous rappelons que cette pathologie est associée à une mortalité encore élevée.

La télésurveillance de l'insuffisance cardiaque est une innovation majeure permettant à tous les patients d'accéder à un soin spécialisé, sur tout le territoire, quel que soit leur âge et leur fragilité.

En impliquant à la fois les cardiologues de ville et les cardiologues en établissement, elle est une aide précieuse dans la structuration du parcours de soins souvent chaotique des patients insuffisants cardiaques.

Elle permet dans un cadre précis -et non dans une dérégulation anarchique -le développement de transfert de compétence par l'implication d'infirmiers spécialisés formés qui peuvent, en gérant les alertes, optimiser le parcours de soin en maintenant les patients à leur domicile, en les orientant vers une filière de soins spécialisée, en évitant le passage aux urgences et les hospitalisations dans le contexte difficile de la surcharge actuelle des hôpitaux.

Nous atteignons avec ce décret le paroxysme de l'injonction contradictoire :

-La CNAM a lancé une grande campagne sur la prise en charge de l'insuffisance cardiaque avec le soutien indéfectible du CNPCV et de la SFC.

Comment expliquer auprès de la collectivité cardiologique qui s'y est massivement impliquée que l'un des outils organisationnels innovants se voit menacé ?

-Le Président de la République a souhaité lors de ses vœux aux personnels de santé le 06 janvier 2023 un égal accès aux soins, une simplification administrative, une réorganisation du travail pour retrouver du sens.

Au sein d'un système de santé en souffrance à tous les étages, quel est alors le sens d'un décret qui augmente de fait la charge administrative (facturation mensuelle au lieu de semestrielle, surveillance des échéances de renouvellement) ou le transfert des tâches jusque-là assurés par l'industriel (surveillance du recueil du poids effective, accompagnement thérapeutique mensuel et filtrage des alertes techniques...), reportant par là même cette charge supplémentaire sur les soignants dont le financement par le projet ETAPES était déjà jugé insuffisant pour accomplir leur part ?

Ce décret, les attermoissements et revirement incessant des derniers mois, ont rendu également la situation des industriels intenable expliquant le retrait du marché du leader historique.

Il est évident que si les choses restent en l'état, d'autres industriels suivront. La disparition successive des industriels et l'imprévisibilité de leur arrêt rend la situation critique pour les patients, les cardiologues et les équipes de télésurveillance qui devront se former et changer d'outils de manière imprévisible et non sécuritaire.

Dans ce contexte, la communauté cardiologique ne peut et ne veut assurer la responsabilité médico-légale de l'échec de la télésurveillance de l'insuffisance cardiaque et faire croire aux patients à une télésurveillance effective alors qu'elle ne pourra pas l'être avec les moyens proposés.

Pour porter haut l'étendard dans le domaine de la Santé d'une Start-up Nation et ne pas devenir sur ce sujet une Flop-Nation risée de l'Europe, il est encore temps pour la télésurveillance de l'insuffisance cardiaque de transformer la méfiance en confiance, de penser investissement et qualité du soin, et non l'alourdir par la bureaucratie !

Le Conseil National Professionnel Cardiovasculaire, la Société Française de Cardiologie et les associations de patients demandent donc une entrevue urgente avec le Président de la République et la réécriture des textes législatifs et réglementaires sur la télésurveillance et demandent que la télésurveillance soit valorisée à son juste coût particulièrement

sur le versant soignant. En l'absence de ces garanties et pour la sécurité des patients nous nous verrons contraints d'arrêter la télésurveillance de l'insuffisance cardiaque dont l'échec ne saurait être endossée par la communauté cardiologique.

Espérant trouver auprès de vous l'écoute qui a manqué jusqu'à présent dans ce dossier, soyez assurés Madame, Monsieur, de l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Dr Vincent Pradeau
Président du CNP Cardiovasculaire



Pr Christophe Leclercq
Président de la Société Française de Cardiologie



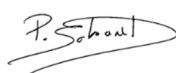
Dr Marc Villaceque
Président du Syndicat National des Cardiologues



Dr Walid Amara
Président du Collège National des Cardiologues des Hôpitaux



Dr Pierre Sabouret
Président du Collège National des Cardiologues Français



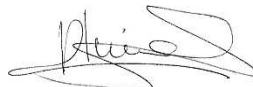
Pr François Roubille
Président du Groupe Insuffisance et Cardiomyopathie de la SFC



Mr Philippe Thébault
Président de l'Alliance du Cœur



Mr Hervé Wiard
Président ASPIC



Mr Steven Macari
Président AVEC



Mr Philippe Muller
Président SIC



Dr Rémi Sabatier
SCAD-Normandie



Pr Michel Galinier
OSICAT-Occitanie



Pr Thibaud Damy
Article 51 CECICS



Pr Patrick Jourdain
Projet Etapes
Président de la collégiale de l'Assistance publique hôpitaux de Paris

